

**Université Ahmed Benyahya El Wancharissi- .**

**Faculté des lettres et des langues.**

**Département des lettres et langues étrangères.**

**Module : Ethique et Déontologie**

**Master 1 - Didactique .**

**Cours n°13 : PROPRIETE INTELECTUELLE ET UNIVERSITE**

### **Missions des universités**

Les universités, tout comme d'autres institutions de recherche, étaient autrefois considérées comme des entités indépendantes, éloignées des agitations du commerce, où les enseignants chercheurs étaient libres de se consacrer à l'activité scientifique dans un sens large, dans l'intérêt général de la société. On faisait confiance à la curiosité des chercheurs pour faire progresser les connaissances, tandis que l'industrie et le marché étaient chargés de tirer profit de ces connaissances en développant des produits techniques ou autres.

Cependant, ces derniers temps, on a commencé à considérer la science comme un ensemble de ressources directement intégrées au marché, ce qui a conduit à l'imposition de principes économiques aux institutions scientifiques et à leur gestion comme des entreprises. Les universités sont devenues des partenaires majeurs tant pour les entreprises publiques que privées dans l'"économie du savoir".

Les universités, au XXI<sup>e</sup> siècle, sont confrontées à de nouveaux défis qui dépassent largement le cadre des étudiants et des établissements postsecondaires. Les enseignants chercheurs ne sont pas seulement chargés d'approfondir les connaissances, même si cette dimension reste cruciale. Ils doivent également développer des compétences avancées pour mettre les connaissances issues de la recherche en action et, dans ce processus, établir des liens avec un large éventail de partenaires. En effet, comme le signalait le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2004), en présentant son document de consultation qui propose la transformation de cet organisme subventionnaire en un « conseil du savoir » :

[...] au XXI<sup>e</sup> siècle, les universités assument des responsabilités qui dépassent largement le cadre des étudiants et des établissements postsecondaires. Elles sont confrontées à de nouveaux défis. [...] Le rôle des chercheurs n'est pas seulement d'approfondir les connaissances, même si cette dimension reste capitale. Ils doivent aussi développer des compétences plus poussées pour faire passer le savoir de la recherche à l'action et, dans la foulée, tisser des liens avec un large éventail de chercheurs, de partenaires et de groupes intéressés dans tout le pays. (p. 2-3)<sup>1</sup> .

---

<sup>1</sup> Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2004)

Dés lors, l'activité universitaire ne se caractérise pas uniquement par la production et la diffusion de nouveaux savoirs. De tout temps, l'Université assure dans la poursuite de son importante mission d'enseignement, la formation supérieure, ce qui implique la transmission de savoirs, de savoir faire et de savoir-être de haut niveau, tant au plan disciplinaire que multi-, inter- ou même transdisciplinaire. Dans cette perspective, la société confie aussi à l'Université la formation de la plupart des professionnels, ces personnes de qui l'on attend un niveau de compétence et d'implication sociale qui les rend aptes à fournir les solutions que l'on espère les plus adéquates aux problèmes auxquels l'être humain est régulièrement confronté.

### **Propriété intellectuelle et Université**

Depuis des années, les universités font face à un problème chronique de sous-financement, ce qui les pousse de plus en plus à recourir aux mécanismes de protection de la propriété intellectuelle dans le but de générer de nouveaux fonds pour leurs activités. Toutefois, dans certaines institutions universitaires la production intellectuelle des professeurs doit être propriété de l'université ou de l'institut de recherche, afin qu'elle puisse être commercialisée indépendamment - les professeurs étant considérés dans cette perspective comme de simples employés de l'institution universitaire, chargés, entre autres, de mener à bien certaines tâches de recherche pour l'institution qui les rémunère, qui équipe les laboratoires et qui, de ce fait, permet et oriente la recherche (Gilbert Boss Québec, 2000) . C'est donc l'université qui acquiert ainsi le droit de décider du sort à donner à tous les produits de l'activité intellectuelle de ses professeurs et autres employés (articles, livres, cours, rapports de recherche, etc.), ainsi que de décider s'ils peuvent être publiés, s'ils doivent être exploités, et de quelle manière. Cela représente une véritable révolution dans la situation des universités, des professeurs et dans le statut de la recherche "libre". C'est sans doute la plus grande transformation à laquelle l'université ait été soumise depuis sa création au Moyen Âge, et cela change complètement sa nature - puisque l'un des principaux motifs de sa création était de créer un espace d'étude exempt de l'influence directe des pouvoirs sociaux et idéologiques. Cela pourrait marquer la fin de ce que nous pourrions bientôt appeler rétrospectivement l'ère de l'université, en la comprenant comme un lieu plus ou moins libre de recherche et d'enseignement.

**Référence bibliographique :**

Marc Couture , Marcel Dubé, Pierrick Malissard (2010) , Propriété intellectuelle et université ,Entre la privatisation et la libre circulation des savoirs ,Presses de l'Université du Québec .Disponible sur le site : <http://archipel.uqam.ca/3460>.